

Résolution présentée par la délégation du Mozambique

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Une amélioration du système éducatif

L'Assemblée Générale,

Préoccupée du manque de moyens disponibles pour l'éducation dans les pays défavorisés,

Affirmant que chaque enfant devrait avoir accès à l'éducation, afin de garantir la stabilité et le développement futur du pays,

Alarmée des difficultés économique des pays défavorisés, les empêchant de pouvoir proposer une bonne éducation à chacun de ses habitants.

Observant que la colonisation a eu d'importantes conséquences négatives quant au développement économique des pays colonisés.

Décide de créer une association, au sein de l'ONU, visant à financer, et le perfectionnement de leurs effectifs, et la construction de nouvelles infrastructures scolaires.

- que les pays ayant détenu des empires coloniaux auront l'obligation de participer au financement. Les pays membres restants auront la possibilité de signer un traité les engageant à donner des fonds, sur base volontaire.

- que la collecte de fonds sera distribuée aux pays défavorisés proportionnellement à leurs besoins et leur population. Les fonds seront investis dans du matériel, de nouvelles infrastructures scolaires et dans la rémunération du personnel pédagogique.

Le texte français fait foi